



A. V. D. L.

Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement

277, rue du 4 août 69 100 Villeurbanne

Tél. 04 72 65 35 90

Fax 04 78 85 40 53

www.avdl.fr

direction.avdl@wanadoo.fr

Lettre aux candidat(e)s à l'élection municipale de Villeurbanne

Villeurbanne, le 4 janvier 2008

Madame, Monsieur,

Au mois de mars 2008, les Villeurbannais seront appelés à élire pour les six années prochaines leur maire. C'est peut être à vous qu'il reviendra d'assumer cette responsabilité.

Parmi les différents thèmes que vous aurez à traiter, celui du logement sera un enjeu politique majeur : la crise du logement exacerbée et la mise en place du droit au logement opposable entraînent de fait une situation où l'élu municipal se retrouve en première ligne, même si certaines compétences en ce domaine relèvent de la responsabilité de l'Etat ou du Grand Lyon. Les moyens du maire sont néanmoins importants et il reste un acteur essentiel pour déterminer et orienter le devenir de sa commune en matière de logement.

Villeurbanne est un territoire de forte attractivité : elle connaît un phénomène d'augmentation des prix du foncier, une valorisation des prix et loyers entraînant inévitablement des tensions sur le marché.

Sans une politique municipale volontariste, les populations les plus fragiles, les moins aisées ne trouveront plus de logements abordables sur Villeurbanne. Déjà, la durée théorique d'attente d'un logement social sur Villeurbanne est de plus de 3 ans et le nombre de ménages en attente d'un logement de plus 8000.

Dans ce contexte, nous vous demandons de vous prononcer sur les points suivants et nous dire quelles mesures vous comptez prendre pour :

- 1) **Maintenir un taux de logement social à hauteur de 25%** et renforcer la construction de logements très sociaux, afin de rapprocher l'offre de la demande en terme de loyer.
- 2) **Mobiliser le secteur privé afin qu'il propose une offre de logements accessibles.** Entre autre, comment pensez vous utiliser le Droit de Préemption Urbain (DPU) et votre pouvoir de délivrer des permis de construire afin de favoriser la création de logements très sociaux et/ou privilégier les bailleurs privés qui s'engageront dans une offre de logement accessible ?

- 3) **Lutter contre les discriminations au logement** en menant une politique volontariste et innovante sur la commune de Villeurbanne.
- 4) **Faire reculer l'insalubrité** et solliciter, à titre expérimental, la mise en place d'une déclaration préalable de mise en location pour les immeubles de plus de trente ans, conformément à l'article 48 de la loi Engagement National pour le Logement.
- 5) **Soutenir le Grand Lyon dans ses initiatives en lien avec les questions du logement**, particulièrement dans la mise en place d'une plateforme logement commune à l'agglomération (accueil central et fichier unique permettant un rapprochement de l'offre et de la demande).
- 6) **Améliorer la transparence de la procédure d'attribution des logements sociaux** en incitant les bailleurs sociaux à adopter une « **charte locale d'attribution** » remise systématiquement au demandeur, qui lui expliquerait les priorités d'entrées en logement ainsi que les étapes et les délais de l'attribution d'un logement social.
- 7) **Favoriser la fluidité du parcours résidentiel** et travailler en partenariat avec les bailleurs sociaux sur la question des demandes de mutations n'ayant pas abouties et la notion d'échanges de logements, via un dispositif de « bourse de logements à échanger ».
- 8) **Renforcer les moyens humains mis à disposition du service Habitat** de la ville afin que celui-ci puisse agir de manière optimale dans les domaines relevant de sa compétence.
- 9) **Promouvoir la participation des habitants et favoriser le mieux vivre ensemble** en les impliquant dans toutes les décisions à prendre en matière de démolition et de réhabilitation concernant leur quartier.
- 10) **Privilégier une production neuve intégrant le référentiel Haute Qualité Environnementale** afin de mieux maîtriser les charges en lien avec l'énergie et l'environnement, tout en gardant un loyer abordable.

Si besoin, notre association est à votre disposition pour développer l'ensemble ou certains de ces points.

Dans l'attente de votre réponse que nous souhaitons obtenir avant le 31 janvier 2008 pour la rendre publique via nos moyens de communication (communiqué, site Internet, mail list...), nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Pio GAVEGLIA
Président

Sylvain CAMUZAT
Directeur